



PRÉFON-RETRAITE RAPPORT DE GESTION 2025

Préfon

Retraite, Épargne et Prévoyance
de la **Fonction publique**

SOMMAIRE

01

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

02

L'ASSOCIATION PRÉFON

04

GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME

10

GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

14

PROSPECTIVE, DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION

PHILIPPE SOUBIROUS

Président de l'association Préfon



PERFORMANCE ET SÉCURITÉ • En 2025, Préfon-Retraite a une nouvelle fois conjugué sécurité et performance au bénéfice de ses affiliés. La valeur en capital des droits constitués a progressé de 3,2 % net : pour 50 000 euros de droits en capital, cela représente 1 600 euros de revalorisation. Les retraités bénéficient eux aussi de cette dynamique : au 1^{er} janvier 2026, les rentes sont revalorisées de 2,57 %. Ces deux chiffres traduisent deux réalités complémentaires : faire progresser l'épargne encore investie et préserver le pouvoir d'achat de la rente. Grâce à la technique du point, la valeur de service qui détermine la rente ne peut en outre jamais diminuer. Le Label d'Excellence 2025 décerné à Préfon-Retraite dans la catégorie des PER en points vient reconnaître la solidité de ce modèle.

DONNER DU SENS À L'ÉPARGNE • La performance n'a de sens que si elle s'inscrit dans la durée et répond aux valeurs que nous portons. L'investissement socialement responsable (ISR), inscrit dans l'objet social de l'Association, est au cœur de notre action. Précurseur, Préfon s'est dotée dès 2011 d'une charte ISR dont elle a engagé en 2025 une profonde modernisation. Déployée à partir de 2026, elle renforce notamment la prise en compte de la transition énergétique et écologique, de la cohésion sociale et de la biodiversité. Notre ambition reste la même : rechercher la performance de long terme tout en orientant l'épargne qui nous est confiée vers une économie plus durable et plus responsable.

SIMPLIFIER ET DONNER PLUS DE LIBERTÉ • Innover, c'est d'abord rendre le service plus simple et plus accessible. L'année 2025 a vu la mise en service d'une refonte de l'espace client, le développement de démarches en ligne plus fluides et sécurisées et le déploiement du 3025, numéro unique et gratuit. Mais préparer sa retraite ne s'arrête pas le jour où on la prend. La sortie « à la carte » marque à cet égard une évolution importante : l'affilié peut retirer en capital la somme dont il a besoin et laisser le solde investi au sein de Préfon-Retraite afin

qu'il continue de bénéficier de la performance du régime. Il peut ensuite effectuer de nouveaux retraits au rythme de ses besoins et de ses projets, sans avoir à décider, au seul moment de son départ, de l'utilisation définitive de toute son épargne. Après avoir accompagné les agents publics dans sa constitution, Préfon entend ainsi mieux les guider dans son utilisation tout au long de la retraite, ouvrant la voie à une liquidation en capital plus progressive et raisonnée.

ÊTRE AU PLUS PRÈS DES AGENTS PUBLICS • Cette modernisation s'accompagne d'une dynamique de développement. Le plan adopté par l'Assemblée générale en 2024 s'est traduit en 2025 par la progression des nouvelles affiliations. Les partenariats conclus avec le Réseau des écoles de service public (RESP) et l'Association nationale des directeurs des centres de gestion de la fonction publique territoriale (ANDCDG) répondent à une même volonté : aller davantage à la rencontre des agents publics, tout au long de leur parcours professionnel, pour les sensibiliser à la préparation de leur retraite et leur donner les moyens d'en devenir pleinement acteurs.

PORTER LA VOIX DES AFFILIÉS • Préfon est enfin une association qui représente ses affiliés. À ce titre, nous avons poursuivi en 2025 notre dialogue avec les pouvoirs publics sur les règles de revalorisation du régime, les perspectives d'évolution de la retraite des agents publics et les travaux relatifs au PER. Expertise, vigilance et force de proposition font pleinement partie de notre mission.

Sécuriser et faire fructifier l'épargne, lui donner du sens, simplifier la vie de nos affiliés, leur offrir davantage de liberté dans l'utilisation de leurs droits et porter la voix des agents publics : c'est ainsi que Préfon entend rester fidèle, en se renouvelant sans cesse, à l'ambition de ses quatre organisations syndicales fondatrices et à la confiance que nous accordent nos affiliés.

Bonne lecture à toutes et tous !

L'association Préfon est souscriptrice d'un contrat d'assurance de groupe auprès de **CNP Retraite**, filiale de **CNP Assurances**, qui assure la gestion administrative, technique et financière (avec **Axa** et **Allianz**). Ce contrat est distribué par **Préfon Distribution**.

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

01

Offrir aux agents publics et personnes assimilées des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite, et de proposer, subsidiairement, des solutions de services et d'épargne.

02

Assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés.

03

Veiller au respect des valeurs rappelées ci-dessus dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables.

L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

En tant qu'association loi 1901, sur la base de ses statuts, Préfon compte diverses instances :

- **L'assemblée générale**, qui se compose de tous les membres adhérents de l'association.
- **Le conseil d'administration**, qui définit la stratégie. Il est composé de 40 membres au plus.
- **Le bureau** qui est chargé de l'ensemble de la gestion de l'association, en conformité avec les directives du conseil d'administration.
- **Le Président** est chargé d'exécuter les décisions du Conseil d'administration et d'assurer le bon fonctionnement de l'association.
- **Le directeur général** implémente la stratégie du bureau. Il assure le fonctionnement régulier et le développement de l'association.

L'association comporte également **4 commissions** thématiques permanentes :

- **La commission financière.** Elle se fait donner rapport sur la gestion financière du régime Préfon-retraite par les assureurs
- **La commission ISR.** Elle a vocation à suivre les questions de performances sociales et environnementales des placements réalisés pour le compte de l'association.
- **La commission administrative et technique.** Elle vérifie la qualité et la fiabilité des éléments d'information fournis par CNP Retraite.
- **La commission prospective.** Elle est destinataire de la veille et des études de thématiques d'intérêt pour l'association, sur lesquelles elle s'appuie pour concevoir de nouvelles initiatives.

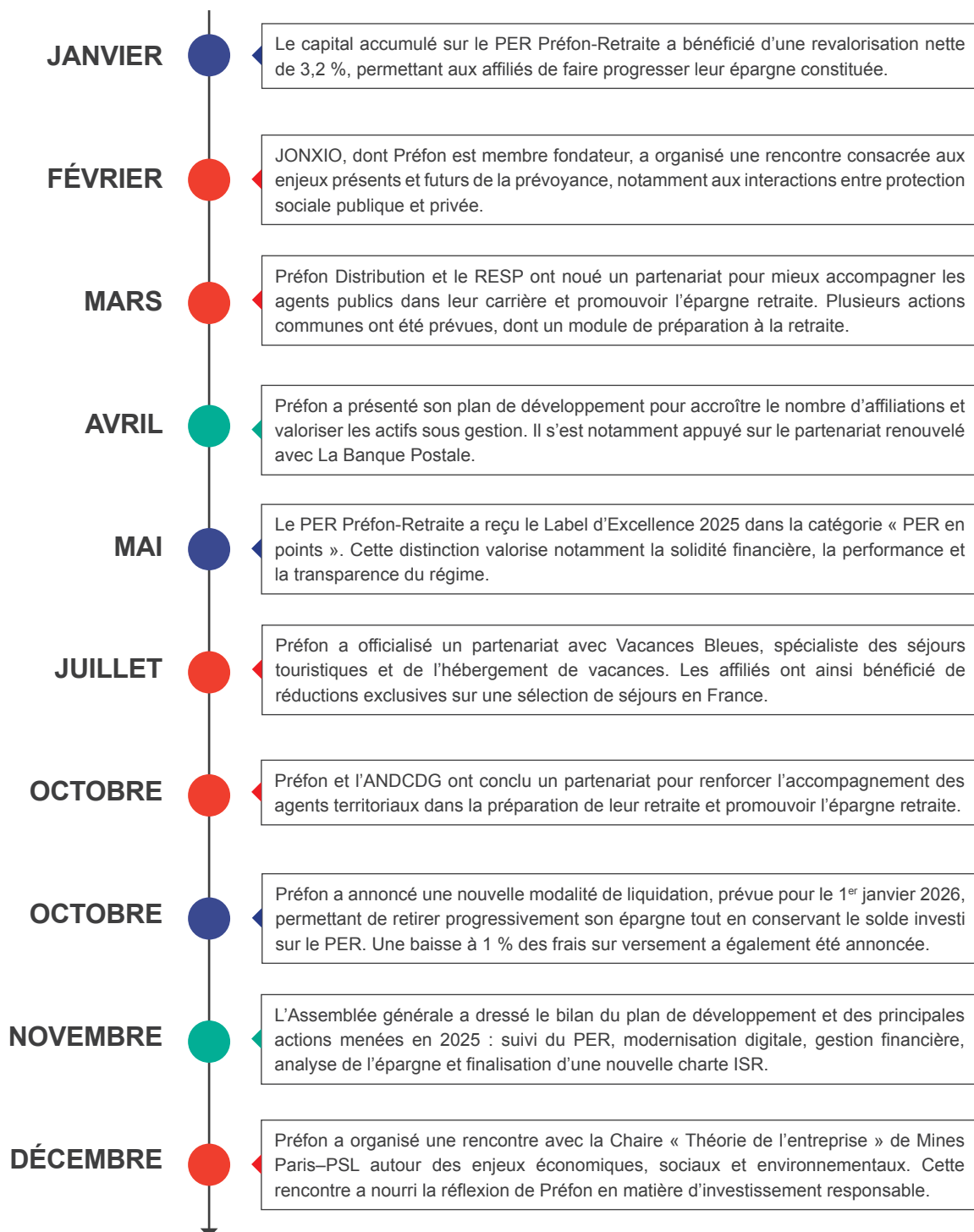
Deux comités, **Risques et Rémunération**, complètent le dispositif de gouvernance.

“

Il existe un mandat de courtage confiée par l'association à sa filiale, Préfon Distribution. C'est elle qui assure la relation commerciale avec les prospects (les particuliers qui souhaitent obtenir des renseignements sur le PER) et les clients (les affiliés au régime).

”

DATES CLÉS DE PRÉFON EN 2025



CONJONCTURE 2025

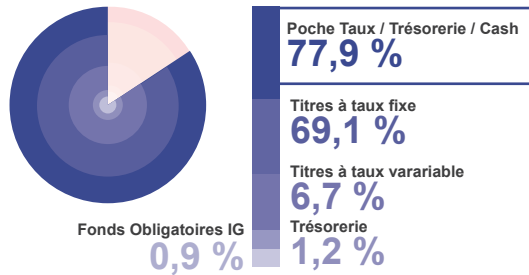
Malgré une année marquée par la remontée des taux et la persistance des tensions géopolitiques, **les marchés actions** ont enregistré une nette progression en 2025 : le CAC 40 dividendes réinvestis a gagné +14,3 % sur l'année, dans le sillage des grands indices internationaux (S&P 500 +17,9 %, MSCI Europe +20,2 %, MSCI World +21,6 %, MSCI Marchés émergents +34,3 %). Sur **les marchés obligataires**, la courbe des taux souverains français s'est pentifiée : la partie courte a reflué sous l'effet de l'assouplissement monétaire de la BCE, tandis que les maturités longues sont restées élevées dans un contexte d'enjeux budgétaires et de prime de terme. L'OAT 10 ans s'est établi à 3,56 % au 31 décembre 2025, contre 3,20 % un an plus tôt ; sur la même période, le taux 10 ans allemand passe de 2,37 % à 2,86 % et le taux italien de 3,52 % à 3,55 %.

Allocation d'actifs en valeur nette comptable

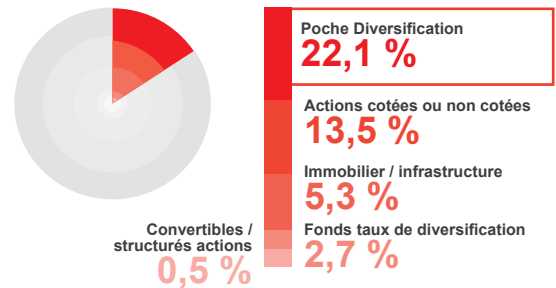
Source : CNP Retraite

Au cours de l'année 2025, l'allocation de la poche de diversification du régime a augmenté de **+0,9 %** en valeur bilan passant de **21,2 % → 22,1 %**

Poche Taux / Trésorerie / Cash



Poche Diversification



Répartition géographique de la poche diversification

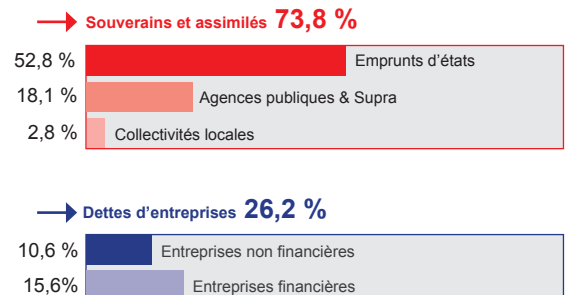
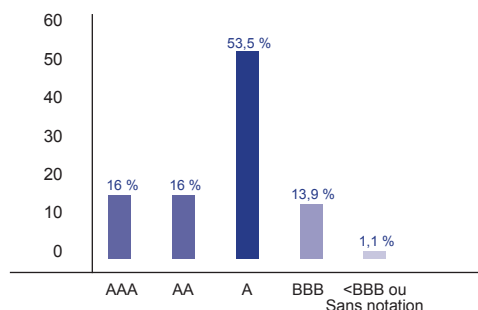
Source : CNP Retraite

Zone Euro (hors France)	27,2 %	Pays émergents	4,3 %
Europe (hors zone Euro)	3,4 %	Monde	3,8 %
Etats-Unis	28,6 %		



Ventilation de la Poche Taux par notation et Ventilation de la Poche Taux par émetteur

Source : CNP Retraite



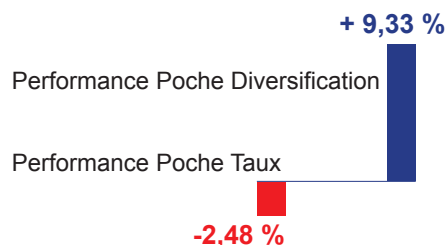
STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

La durée de la poche Taux Fixe du régime a diminué au cours de l'exercice, passant de 12,5 ans à fin 2024 à 11,8 ans à fin décembre 2025 (- 0,7 an). La durée du passif a, elle, diminué de 0,9 an pour atteindre 9,7 ans, sous l'effet de la hausse des taux et de l'augmentation des sorties en capital. À la clôture, l'écart de durée entre l'actif et le passif s'établit à 2,1 ans, avec une durée de l'actif plus longue que celle du passif. À noter, une dispersion entre assureur et réassureurs (Allianz 10,8 ans, CNP 11,7 ans, AXA 12,4 ans).

L'année 2025 a été marquée par une stratégie de **relution du portefeuille obligataire**, profitant de l'augmentation des rendements et de la pentification de la courbe pour investir sur des maturités moyennes et longues à des niveaux attractifs. Le taux actuariel à l'achat de la poche Taux Fixe du régime s'établit à 3,19 % à fin 2025, en hausse sur l'exercice. À fin 2025, les obligations souveraines représentent 58,2 % du portefeuille (contre 58,7 % à fin 2024) et les obligations d'entreprise bien notées (IG) 18,3 % (contre 19,2 % à fin 2024). Le montant des moins-values réalisées traduit ces arbitrages et repositionnements obligataires.

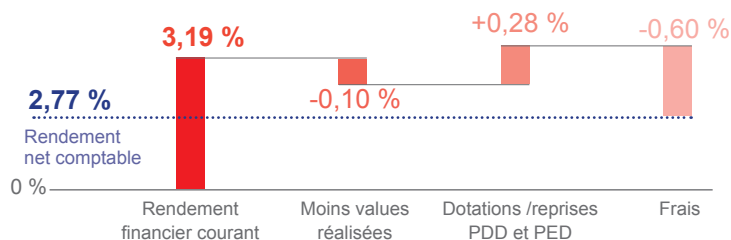
Performance de la gestion financière

Source : CNP Assurances



Rendement comptable

Source : CNP Assurances



La performance globale du régime ressort à **+0,95 %** en 2025, à comparer à la performance du passif de **-5,91 %** : le passif s'est déprécié sous l'effet de la hausse des taux longs. **Cet écart largement positif traduit une nette amélioration du taux de couverture, indicateur clé du régime.**

LES INVESTISSEMENTS NON COTÉS EN 2025

À fin 2025, les investissements non cotés du régime atteignent 10,0 % du régime en valeur de réalisation (ANR), avec +66,0 M€ d'investissements nets sur l'année et un rendement courant de 2,7 %. AXA concentre l'essentiel de la dette privée corporate (225,0 M€) et CNP les plus-values latentes immobilières les plus élevées (+99,7 M€).

AUDIT DES FRAIS PRÉLEVÉS PAR LES ASSUREURS

Le régime PREFON repose sur un cantonnement d'actifs du régime au bénéfice de ses adhérents sur lequel sont appliqués différents prélèvements prévus contractuellement entre l'Association et les assureurs.

L'Association a souhaité confier à un actuaire indépendant une analyse détaillée des frais afin de vérifier que la convention d'assurance était respectée sans existence de frais cachés ni de rétrocession qui ne seraient pas au bénéfice des affiliés. Ce dernier confirme que c'est le cas.

Rappelons que les frais perçus sur les cotisations se montent à 2,05 %, qu'il n'y a pas de frais sur les rentes et que les frais sur l'encours sont plafonnés à 0,60 % (0,58% en 2025). Enfin, ils sont de 2 % des produits financiers. Les contrôles réalisés en 2025 par l'Association confirment que les frais appliqués par les assureurs sont conformes aux dispositions contractuelles et aux pratiques attendues et restent cohérents, maîtrisés et sans anomalie significative dans leur application ou leur exhaustivité.

L'ENGAGEMENT ISR : UNE DÉMARCHE EN PLEINE ÉVOLUTION

En 2025, Préfon a renforcé ses engagements ISR avec une proposition de renouvellement de sa charte ISR qui sera soumise au vote de l'assemblée générale de 2026. Depuis 2011 et la première charte de Préfon, l'importance de la responsabilité sociale pour les entreprises comme pour les investisseurs n'a fait que croître.

➔ **RETROUVEZ LA CHARTE ICI :** <https://www.prefon.asso.fr/nos-publications/la-documentation-isr/>

LA NOTATION ESG DU PORTEFEUILLE PRÉFON-RETRAITE S'AMÉLIORE

Depuis 2011, Préfon via sa commission ISR opère un suivi annuel de la notation ESG du portefeuille du régime. Cette notation indépendante, réalisée sur la base de scores calculés par l'agence ISS*, permet de suivre l'évolution et les progrès réalisés par ses partenaires assureurs dans la prise en compte des facteurs extra-financiers dans la gestion du régime. L'analyse décompose la note globale pour chaque classe d'actif (actions / obligations d'entreprises et obligations souveraines), par pilier ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) et permet d'identifier les zones d'amélioration potentielles.

Pour l'année 2025, l'analyse a porté sur €10,7Mds d'actifs gérés en direct par les trois réassureurs du régime, comprenant 7 % d'actions, 26 % d'obligations d'entreprises et 67 % d'obligations souveraines – ces dernières ayant par leur poids relatif dans le portefeuille une influence importante sur la note globale.

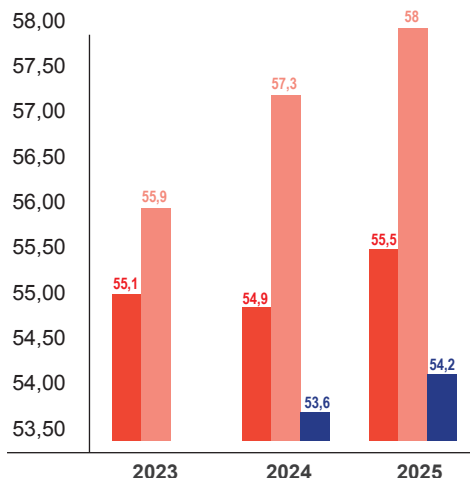
Au 31 décembre 2025, la notation globale s'est améliorée de 0,6 points à 55,5 (l'échelle étant de 0 à 100, un niveau au-dessus de 50 indique une gestion ISR de qualité dite « Prime »), inversant la tendance négative de l'année précédente. L'amélioration s'explique par une conjonction de facteurs positifs sur les notes des différents actifs détenus en portefeuille dont les obligations de l'Etat italien et les investissements dans des entreprises qui ressortent mieux notées sur les deux classes d'actif actions et obligations. Sans surprise, les actifs les plus mal notés correspondent aux entreprises notamment financières américaines dont les efforts sur l'extra-financier sont en recul depuis le changement de gouvernement. A l'inverse, l'exposition aux sociétés françaises tend à augmenter le score global notamment via le prisme social qui bénéficie d'une réglementation plus stricte qu'ailleurs.

*Agence en conseil de vote et en matière de gouvernance d'entreprise.

Evolution de la note ESG du portefeuille Préfon-Retraite

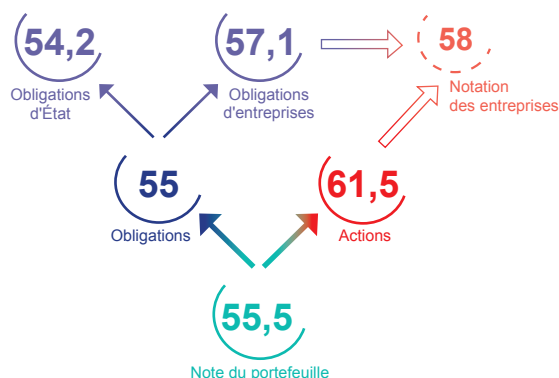
Source : CNP Retraite

■ Note ESG Globale
■ Note ESG Entreprises (Actions & Obligations)
■ Note Obligations Gouvernementales*



* les données 2023 pour les obligations gouvernementales ne sont pas comparables

Répartition par classe d'actifs de la note ESG globale



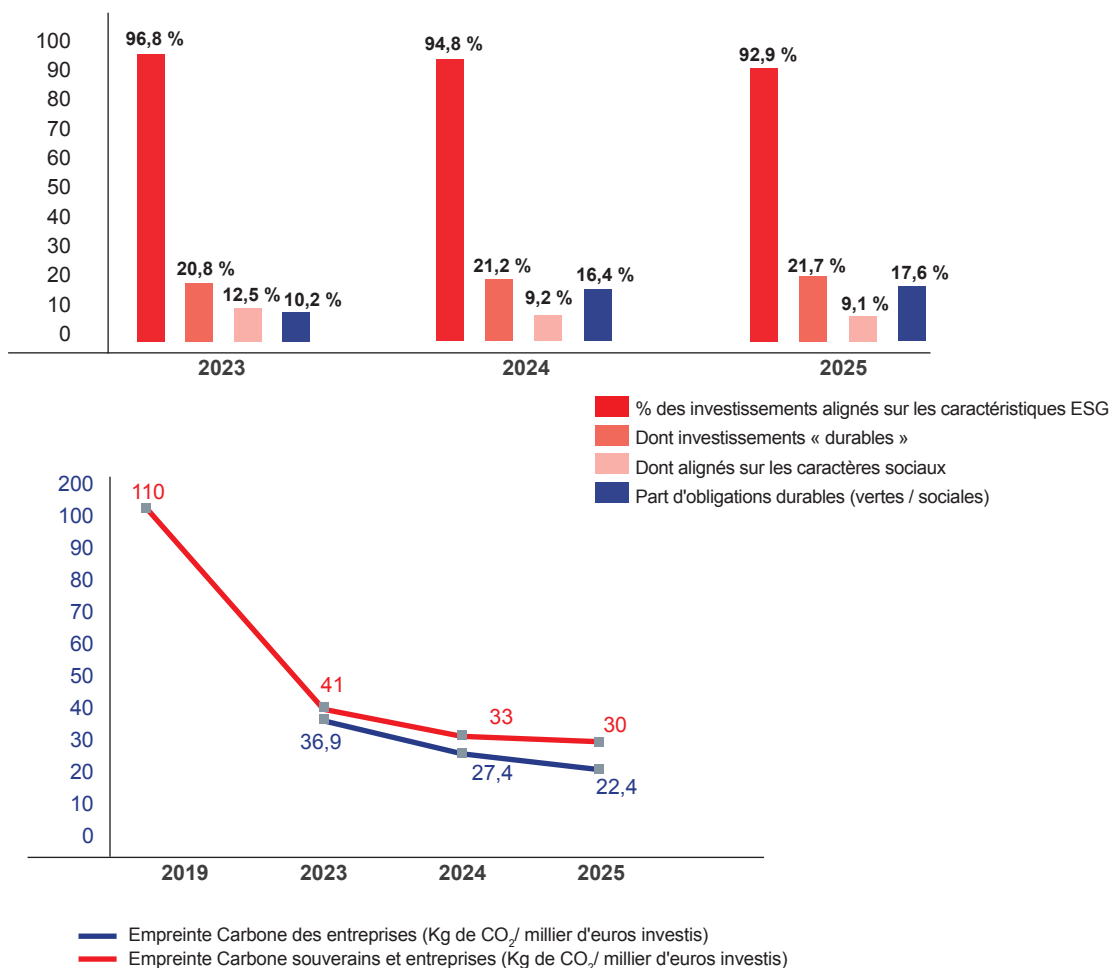
LES INDICATEURS DU RAPPORT SFDR

Rappelons que le Régime est géré de manière à correspondre à l'Article 8 au sens de la réglementation SFDR, ce qui signifie qu'il « promeut des caractéristiques environnementales et sociales », ceci notamment au travers d'analyses de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) tels que la notation mentionnée précédemment, et en lien avec la charte ISR. Dans une perspective d'investissement de long terme, la stratégie d'investissement déployée vise ainsi à favoriser les entreprises et les projets contribuant à la transition énergétique et écologique ainsi que la cohésion sociale tout en excluant des entreprises ou activités ayant un impact environnemental ou social négatif. Les investissements alignés sur les caractéristiques ESG continuent de diminuer légèrement tout en restant à un niveau très élevé. Au sein de ceux-ci, les investissements « durables » continuent cependant de progresser. Parmi ces derniers, la part des investissements alignés sur les critères sociaux est stable. Enfin, la part d'obligations durables continue de croître significativement, permettant un financement plus directement en lien avec des projets environnementaux ou sociaux.

Enfin, et en ligne avec le soutien à l'accord de Paris sur le climat, la réduction de l'empreinte carbone des investissements se poursuit (en kg de CO₂ émis par millier d'euros investis). Les performances réalisées depuis 2019 sont significatives.

Indicateurs SFDR

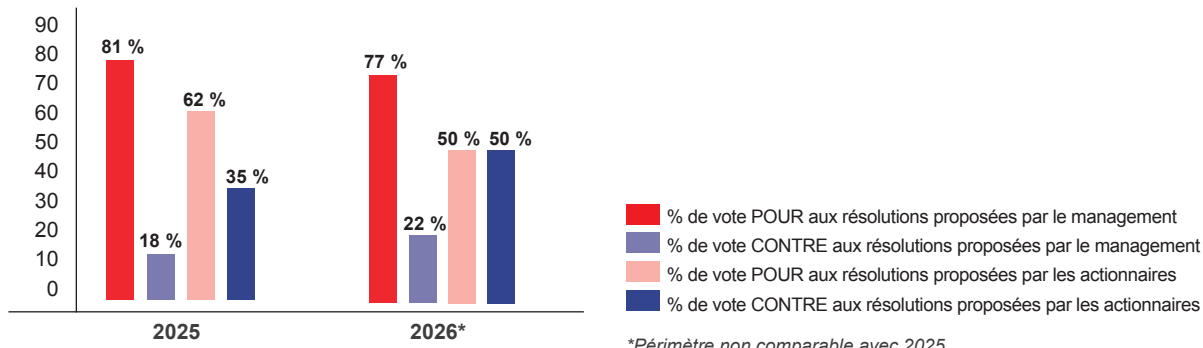
Source : Informations annuelles CNP Retraite SFDR



Des réflexions menées avec la commission ISR ont abouti à une nouvelle charte ambitieuse, validée par le conseil d'administration en janvier 2026. La nouvelle charte ISR repose sur les valeurs clés de Préfon (Solidarité, Progrès social, Égalité) et cherche via les futurs investissements à favoriser les entreprises prenant en compte ces valeurs, autrement dit les entreprises en « transition ». La transition devient ainsi l'axe central de la future charte ISR, axe décliné en quatre grands piliers que sont la transition environnementale et le financement de la transition écologique, la transition sociale et le respect des droits Humains, la gouvernance et l'inclusion des facteurs E,S,G dans l'entreprise, et enfin le bien vieillir en lien avec la transition démographique et l'objectif retraite de Préfon.

Enfin, souhaitant pérenniser et assurer à la fois une bonne application ainsi qu'une évolutivité de la charte dans le temps, Préfon a proposé une gouvernance de suivi commune qui a aussi été validée. Une première réunion rassemblant tous les participants aura lieu fin 2026. Ainsi, Préfon avance dorénavant avec un engagement renouvelé et des objectifs ambitieux de responsabilité sociale pour ses investissements.





Interview de

CHRISTIAN CARREGA

Directeur Général de Préfon

En renouvelant sa charte, Préfon renforce son engagement en matière d'investissement socialement responsable (ISR). Parmi les axes forts de cette charte figure la formation du personnel. Quelle est la démarche ?

La démarche ISR de Préfon est historique. Elle résulte de la conviction et de la volonté des administrateurs, je souligne que cela s'inscrit directement dans l'objet social de l'Association. C'est aussi et avant tout un gage supplémentaire de la sécurité apportée à nos affiliés. De nombreuses avancées ont rythmé le pilotage financier au travers de cette dimension durable et responsable. Notre PER est régulièrement primé. Il est tout aussi important d'assurer une formation continue pour les collaborateurs et les salariés de Préfon. Les sensibiliser à ces enjeux constitue l'un des piliers majeurs de notre plan de formation.

De même, Préfon fait de l'ISR un sujet plus compréhensible, plus accessible auprès des affiliés et des agents publics. Quels outils sont mis en place ?

Il est une chose d'entreprendre, de pousser nos assureurs à intégrer plus avant cette démarche au bénéfice de nos affiliés. Il est tout autant nécessaire de le faire savoir. Nous constatons depuis quelques années que nos affiliés ne mesurent pas réellement l'ampleur de nos actions. Ils sont pourtant

demandeurs. Notre objectif est de montrer qu'il ne s'agit pas pour Préfon d'une attitude de façade ni d'une mode. Nous avons souhaité développer des initiatives qui prouvent notre engagement vers une transition juste.

Un nouveau site préparé en 2025 a vu le jour en 2026 : <https://www.toutsurlepargnedurable.fr/>. Ce portail est non marchand, il a pour but de sortir du jargon et de rendre explicite ce qui paraît souvent un dialogue entre experts. Nous avons pensé que cela était utile et nécessaire au débat. Nous avons également réalisé une série de podcasts dédiés à l'histoire de l'ISR et organisé un déjeuner débat autour des obligations durables.

Autre point marquant : la gouvernance d'entreprise, thématique qui a conduit Préfon à établir un partenariat avec la chaire de recherche « Théorie de l'entreprise » de Mines Paris-PSL. En quoi consiste ce partenariat ?

En effet, ce partenariat a été initié en 2016 et s'inscrit dans le temps long. Nous accompagnons aujourd'hui le 3^{ème} cycle de recherche des travaux de la chaire Mines Paris-PSL : <https://www.te.minesparis.psl.eu/>. Cette chaire a largement contribué aux évolutions législatives ayant mené à la création de l'entreprise à mission via la Loi Pacte de 2019. Le soutien académique de Préfon est une preuve supplémentaire de son engagement en matière d'ISR.

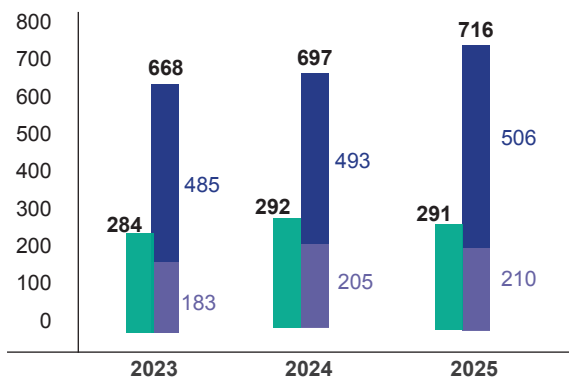
BILAN DE L'ANNÉE

En 2025, les nouvelles affiliations ont significativement progressé, s'élevant à 6 533 contre 5 048 en 2024. Les femmes continuent de prédominer et par âge, la tranche 36 à 55 ans représente 62,5 % du total. Cette hausse des affiliations traduit l'attractivité de l'offre ainsi que l'efficacité des actions menées.

Le nombre de demandes de retraite traitées s'est élevé à 8 290, et 5 223 affiliés ont demandé à percevoir leurs droits en capital. Par ailleurs, 1 593 clients ont procédé à un transfert sortant. Enfin, au cours de l'année 2025, le centre de gestion a répondu à 215 611 demandes.

Evolution des montants bruts de cotisations et de prestations (en M€)

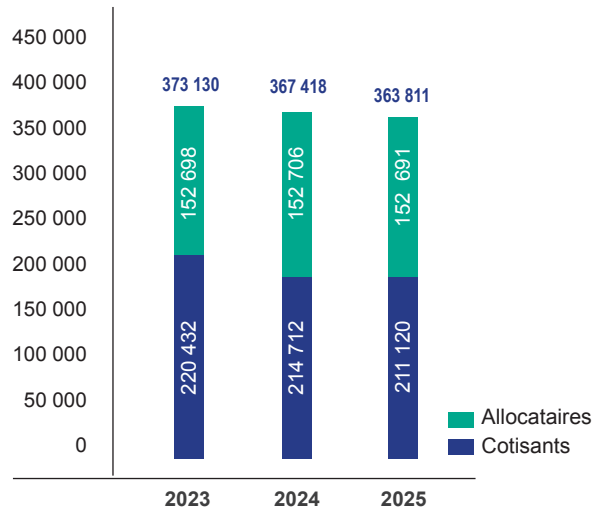
Source : CNP Assurances



Cotisations
Prestations :
Rente
Capital

Evolution du nombre de cotisants et d'allocataires du régime Préfon

Source : CNP Assurances



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2025



42,1 % 57,9 %

Hommes/Femmes
(nouvelles affiliations)



28 % 71 %

Versement libre Versement programmé
Modes de versement
(chiffres 2025)



53,7 % 35,7 % 10 % 0,6 %
1 à 5 6 à 10 12 à 30 45 à 100

Classe de cotisation
(nouvelles affiliations)



4,4 %

≤ à 65 ans



17,2 %

65 à 69 ans



24,4 %

70 à 74 ans



54 %

> 75 ans

Répartition des allocataires par âge

≤ à 35 ans



17,6 %

36 à 55 ans



62,5 %

≥ 56 ans



19,9 %

Cotisants par âge
(nouvelles affiliations)

ESPACE CLIENT

Cet espace en ligne permet aux affiliés et aux retraités d'accéder à un ensemble de services structurés autour de trois rubriques : « Mes opérations », « Mes documents », « Besoin d'aide ». Son principal objectif est de simplifier et de fluidifier les démarches, et ainsi gagner du temps, en leur donnant un accès direct aux informations, le tout étant sécurisé.

- Les cotisants peuvent ainsi consulter la synthèse de leur épargne-retraite et leurs droits, réaliser un versement libre, mettre en place ou modifier un versement régulier, modifier la classe de cotisation, simuler leur retraite, demander sa liquidation.
- Les retraités ont accès aux documents contractuels et annuels (Bulletin de situation, déclaration fiscale échéancier des paiements), peuvent directement consulter leur situation, réaliser des retraits à la carte (sous réserve d'avoir conservé de l'épargne sur leur contrat lors de la liquidation de leurs droits).
- Les uns et les autres ont accès au FAQ (Foire aux questions), qui regroupe les réponses aux questions posées, et à une aide en ligne. Ils peuvent toujours entrer en contact avec un conseiller.

Un enrichissement continu du Selfcare :

Les prochaines évolutions programmées portent notamment sur l'accès au suivi détaillé des opérations, à l'historique des échanges avec CNP Assurances, sur la possibilité d'échanger avec un conseiller (« Mes Echanges ») et utiliser le tchat en ligne. Du côté des fonctionnalités « Ma fiscalité », les retraités pourront saisir leurs revenus fiscaux pour éventuellement bénéficier des avantages réglementaires prévus (Prélèvements sociaux réduits ou nuls et/ou Majoration légale si toutes les conditions prévues sont remplies) et, sur le plan administratif, changer leurs coordonnées bancaires.

Interview de

NATHALIE SCHULER

Responsable du service projets, direction solutions retraite chez CNP Assurances

Les adhérents qui partent à la retraite peuvent bénéficier d'une nouvelle fonctionnalité : « La sortie à la carte ». De quoi s'agit-il ?

La nouveauté est que l'adhérent peut désormais conserver tout ou partie de son épargne chez Préfon après son départ à la retraite, la laisser fructifier et l'utiliser progressivement selon ses besoins. Concrètement, l'adhérent peut choisir de percevoir une rente immédiatement, et plus tard, effectuer des retraits en capital lorsqu'il en a besoin, ou encore combiner rente et capital. Cette liberté et cette souplesse lui permettent d'adapter l'utilisation de son épargne à ses projets de vie et à leur évolution dans le temps.

Pourquoi cette nouvelle modalité de liquidation a-t-elle été créée ?

Les attentes des futurs retraités évoluent. Ils

recherchent à la fois de la sécurité, de la visibilité sur leurs revenus futurs, et davantage de flexibilité dans l'utilisation de leur patrimoine. Notre objectif est de leur permettre de conserver cette liberté de choix sans les obliger à arbitrer définitivement dès leur départ à la retraite.

Chacun vit sa retraite différemment. Certains souhaitent sécuriser une partie de leurs revenus grâce à une rente viagère, d'autres ont des projets à financer ou veulent disposer d'une réserve financière mobilisable à tout moment. Avec « La sortie à la carte », nous leur permettons d'adapter leur stratégie au fil du temps. C'est une approche plus personnalisée de la retraite, tout en conservant les fondamentaux historiques de Préfon avec la valeur du service de la rente qui, rappelons-le, ne peut pas baisser*.

*Le capital continue de progresser en toute sécurité. En 2025, le rendement a été de 3,2 %.

Bilan

Le total du bilan du régime est de 13 827 millions d'euros. Les placements représentent environ 94 % de l'actif et les provisions environ 98 % du passif.

ACTIF		PASSIF	
Placements	12 937 451 266	Provisions techniques brutes	13 542 039 425
Créances	43 844 804	Autres dettes	159 823 990
Autres actifs	31 704 253	Comptes de régularisation	125 532 246
Comptes de régularisation	814 395 337		
Total du bilan	13 827 395 660	Total du bilan	13 827 395 660

Compte de résultat

Le compte d'exploitation du régime est par construction égal à zéro. Les « charges de sinistres » (prestations versées) sont en hausse (+2,75 %), les « primes » (collecte du régime) sont en légère baisse (-0,07 %). On note sur l'exercice 2025 une hausse sensible des produits des placements (+5,03 %), dans un contexte de moindre expansion des dividendes ou loyers et d'arbitrages sur la poche taux, les charges des placements sont quasi-stables (-0,99 %).

COMPTE DE RÉSULTAT	
Primes	291 742 356
Produits des placements	683 904 693
Autres produits techniques	16 675
Charges des sinistres	-716 477 139
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	56 760 932
Frais d'acquisition et d'administration	-5 980 718
Charges des placements	-309 502 736
Autres charges techniques	-464 062
Résultat technique	0

Frais

La structure des frais applicable depuis 2022 est la suivante :

- ✓ Les frais sur cotisations, versements libres et transferts entrants représentent 2,05 % (6 M€), pour l'intermédiation et la promotion du régime ;
- ✓ Les frais sur encours, qui valent 0,53 % des provisions techniques, atteignent en 2025 un montant de 72,1 M€, couvrant le pilotage et la gestion technique, administrative et financière du régime ;
- ✓ Les frais sur produits financiers restent de 2 % (9,1 M€), et s'ajoutent aux frais précédents.

La description des soldes de gestion permet de comprendre comment se constituent les provisions en face des engagements. Les soldes de la gestion technique et de la gestion financière alimentent la provision technique spéciale (les actifs du régime).

Solde de la gestion technique

Le solde de la gestion technique s'élève à -431 162 889 €.

Il résulte de la différence entre les cotisations nettes d'un montant de 285 761 638 € et les allocations à charge du régime d'un montant de 716 924 527 €.

Solde de la gestion financière

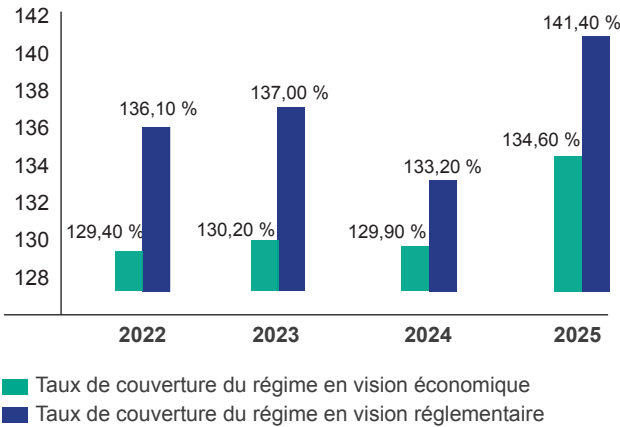
Le solde de la gestion financière s'élève à 374 401 957 €.

Il est le résultat des produits de la gestion financière à hauteur de 455 614 468 €, auxquels se retranchent les prélèvements sur encours à hauteur de 72 100 221 € et les frais sur produits financiers de 9 112 289 €.

Solde de la gestion administrative

Le solde de la gestion administrative est la différence entre le montant des chargements de gestion (5 980 718 €) et les frais d'intermédiation et de promotion du régime engagés par Préfon-Distribution. Le solde de la gestion administrative est nul au 31 décembre 2025.

Taux de couverture du régime

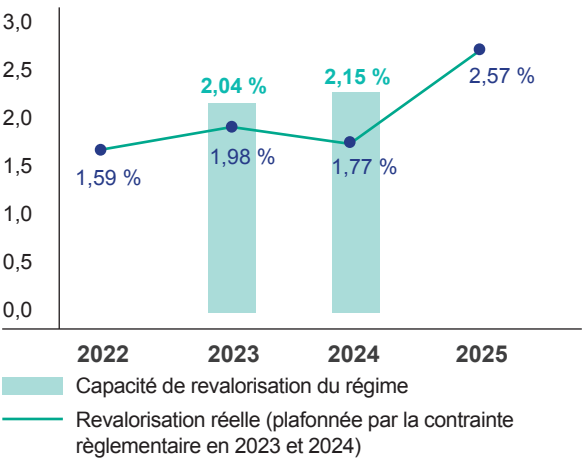


L'indicateur essentiel de pilotage est le taux de couverture des engagements (l'ensemble des prestations dues et à devoir : c'est la Provision Mathématique Théorique) par les actifs (c'est la Provision Technique Spéciale qui correspond aux actifs du régime). Ce taux de couverture se mesure en vision réglementaire et en vision économique. La différence majeure est la façon de mesurer les engagements. La vision économique considère que les engagements sont actualisés aux taux des emprunts d'état et intègre les frais à percevoir par l'assureur. La vision réglementaire actualise les engagements sur la base de la courbe des taux publiée par l'EIOPA*.

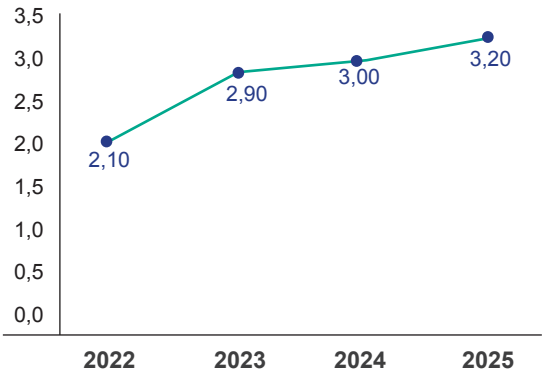
* - https://www.eiopa.europa.eu/index_en?prefLang=fr

Revalorisation des droits au 31/12/2025

Revalorisation des rentes



Revalorisation du capital



Au 31 décembre 2025, la revalorisation des rentes est de 2,57 %. Elle n'est pas plafonnée par une contrainte réglementaire.

La Commission Prospective et Développement, qui se réunit quatre fois par an, structure ses travaux autour de trois axes :

01

ASSURER UNE VEILLE SUR LES ÉVOLUTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES AGENTS QUI LA COMPOSENT, mais aussi sur les retraites, la perception du système de retraite et les différentes manières de s'y préparer.

02

SUIVRE LA CONCEPTION, le lancement et le déploiement des offres.

03

CONTRIBUER AU PROGRAMME DE COMMUNICATION ET À LA LIGNE ÉDITORIALE DE PRÉFON, en lien avec la direction générale.

ETUDES ET RAPPORTS

Le premier objectif, qui fait l'objet de la première réunion annuelle, consiste, d'une part, à présenter, analyser et mettre en perspective les études et rapports publiés – voire commandés – et, d'autre part, à examiner les sujets et les pratiques observés à l'étranger.



Ainsi, en 2025, ont été présentés et commentés une analyse croisée de deux rapports sur la fiscalité de l'épargne-retraite, l'un présenté par la Cour des Comptes, l'autre par les députés Félicie Gérard et Charles de Courson, membres de la commission financière de l'Assemblée nationale ; l'étude « **Les Français, l'épargne et la retraite** » par l'institut de sondage Ipsos et le Cercle des Epargnants ; un panorama de la DREES sur « **La retraite et les retraités** » ou encore le rapport annuel sur l'état de la fonction publique en 2024 de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Les prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur l'évolution et perspectives des retraites en France à 10, 20, 30 ans, et les travaux du Forum pour l'investissement responsable (FIR) sur la finance responsable sont également consultés.

« *Toutes ces études représentent une base de travail pour la Commission. Elles nous permettent d'avoir un éclairage sur l'évolution de la perception de la retraite par les Français et les agents publics, une meilleure compréhension sur les évolutions en cours et les phénomènes émergents. Nous pouvons identifier les opportunités quant aux axes de développement et aux actions que Préfon pourrait lancer et mener dans le futur. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer l'assurance-vie responsable* », indique Pierre Galland, directeur général adjoint.



La Commission s'intéresse par ailleurs aux systèmes de retraite mis en place à l'étranger, à leur gouvernance et à leur mode de financement. Elle analyse notamment l'articulation entre régimes obligatoires et dispositifs complémentaires, la place respective de la répartition et de la capitalisation, le rôle des employeurs et des partenaires sociaux, ainsi que les mécanismes de solidarité entre les générations.

PRODUITS ET SERVICES

Les travaux de la Commission portent également sur l'amélioration et l'élargissement des produits et services destinés aux affiliés, afin de leur apporter les réponses les plus adaptées à l'évolution de leurs besoins, de leurs parcours professionnels et de leurs usages.

En 2025, elle a notamment suivi la mise en œuvre de la nouvelle modalité de liquidation du **PER Préfon-Retraite**, la « **Sortie à la carte** » qui apporte aujourd'hui une véritable souplesse aux clients dans l'utilisation de leur épargne une fois à la retraite selon leurs besoins et au gré de leurs projets.

Autre action phare pour les agents publics, le lancement du site « **L'ISR selon Préfon** », outil ludique et pédagogique visant à promouvoir une finance et une épargne responsables, qui illustre le véritable engagement de Préfon.

COMMUNICATION

La Commission intervient sur le plan de communication porté par Préfon dont l'objectif est de renforcer la présence de la marque dans le débat public, de faire connaître ses initiatives et ses prises de position, mais aussi de valoriser son expertise sur la fonction publique, la retraite, l'épargne et la protection sociale.

Celui-ci s'articule autour de quatre outils :

01

LE MAGAZINE
PRÉFON.INFO



02

LES SOIRÉES
« PRÉFON DÉCOUVERTE »



03

LES
PODCASTS



04

PRÉFON TV



En 2025, une refonte de l'éditorial a entraîné la création de nouveaux formats : le magazine Préfon.info est désormais entièrement digital, les émissions Préfon.TV ont été repensées sous la forme de courtes vidéos qui décryptent des sujets techniques liés à l'offre Préfon, les podcasts affirment davantage l'expertise de Préfon et les « Soirées Découverte » en partenariat avec le Réseau des écoles de service public (RESP), qui invitent les affiliés et les prospects au cœur de lieux emblématiques de la fonction publique, ont pris leur envol.



Retraite, Épargne et Prévoyance
de la **Fonction publique**

Caisse nationale de Prévoyance de la Fonction Publique
12 bis, rue de Courcelles – 75008 Paris
www.prefon.asso.fr

Préfon, dans sa démarche d'ISR a fait le
choix d'imprimer ce document sur du papier
100 % recyclé.

Document rédigé en septembre 2026